



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 18495

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la mise en oeuvre de l'euro pour l'activité des bureaux de change et des établissements bancaires. La mise en place de la monnaie unique européenne aura en effet pour première conséquence la disparition de plusieurs milliers d'emplois de guichets dans des bureaux de change indépendants ou dépendants d'agences de voyages et d'établissements bancaires. Cet effet sera particulièrement sensible dans les villes frontalières dont certaines, notamment dans les zones de montagne, où les points de passage et d'échanges importants sont limités. Il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre, afin que de nouvelles destructions d'emplois et de nouveaux chômeurs ne viennent pas s'ajouter à ceux provoqués, dans ces régions, par l'ouverture des frontières du 1er janvier 1993. Il rappelle, entre autres, que la commune de Modane, par exemple, a perdu plusieurs centaines d'emplois avec cette première échéance, sans aucune compensation significative.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la mise en oeuvre de l'euro sur l'activité des bureaux de change et des établissements bancaires. Le ministère de l'emploi et de la solidarité est conscient des difficultés économiques et sociales qui vont se poser au 1er janvier 2002 plus particulièrement pour les bureaux de change situés aux frontières européennes. Un travail est actuellement en cours avec la profession pour répondre aux besoins de reconversion pour les salariés de ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18495

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4661

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2269